



Doc. 13228
25 juin 2013

La corruption: une menace à la prééminence du droit

Amendement¹ n° 12

déposé par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant:

« En outre, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à mener une évaluation complète de la coopération existante entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, telles que les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne, en vue de créer de nouvelles synergies et d'éviter l'éventuel recoupement des activités ».

1. 2013 - Troisième partie de session

